



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
10 décembre 2014
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 16^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 21 octobre 2014, à 10 heures

Président : M. Iziraren (Vice-Président) (Maroc)

Sommaire

Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique économique

b) Système financier international et développement

Point 18 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus de la
Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la
Conférence d'examen de 2008

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-63046X (F)



Merci de recycler



En l'absence de M. Cardi (Italie), M. Iziraren (Maroc), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10

Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

b) Système financier international et développement (A/69/188 et A/69/392; A/C.2/69/2 et A/C.2/69/3)

Point 18 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 (A/69/358, A/69/315 et A/69/392; A/69/83-E/2014/71; A/C.2/69/2)

1. **M. Trepelkov** (Directeur du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur le suivi et la mise en application du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement (A/69/358), souligne que les pays en développement ont fait des progrès impressionnants depuis 2002 dans la mobilisation de ressources financières nationales pour le développement, mais que ces ressources restent insuffisantes pour répondre aux besoins de développement durable. L'administration fiscale des pays en développement souffre d'une mauvaise allocation des ressources et du manque de compétences du personnel aux niveaux intermédiaires. La réduction des flux financiers illicites et de la fraude fiscale exige un renforcement des capacités et un effort de coopération internationale. Les financements nationaux privés ont contribué au développement de marchés des capitaux ordonnés, mais ces marchés doivent être réglementés pour limiter la spéculation et éviter des bulles et des chocs pour l'économie réelle. Davantage d'efforts doivent être faits pour promouvoir l'inclusion financière, y compris en tirant parti des nouvelles technologies.

2. Des progrès ont également été réalisés dans la mobilisation des ressources privées internationales pour le développement. Les flux bruts d'investissements étrangers directs (IED) vers les pays en développement se sont élevés à 778 milliards de dollars en 2013, contre 197 milliards de dollars en 2003, mais ont été inégalement répartis. Dans le même temps, les économies émergentes sont aussi devenues

des sources d'investissements à l'étranger et de nombreux pays ont pris des mesures pour réduire la volatilité des flux de capitaux; cependant, une plus grande proportion des actifs des investisseurs institutionnels devrait être orientée vers le développement durable.

3. Le rapport souligne le rôle grandissant des pays en développement dans le commerce international. Le commerce Sud-Sud s'est aussi accru, mais, à 1,14 %, la part des pays les moins avancés dans les échanges mondiaux reste faible. Le rapport note également que l'intensification du transport de marchandises dans les chaînes de valeur mondiales a conduit à d'importantes émissions de dioxyde de carbone. Une approche plus intégrée des cadres d'investissement est requise pour promouvoir le développement durable et inverser la tendance à la prolifération des accords de libre-échange, qui renforcent la fragmentation des règles commerciales et ne sont pas négociés dans le cadre d'un mandat de développement.

4. Depuis 2000, on a observé une inversion majeure des apports d'aide publique au développement (APD) en provenance des donateurs. Si l'APD s'est élevée à 134,8 milliards de dollars en 2013, contre 84 milliards de dollars en 2000, elle demeure bien inférieure à l'objectif de 0,7 % du PIB fixé par l'Organisation des Nations Unies. En outre, la part des pays les moins avancés dans l'APD a légèrement diminué. D'après les estimations, 400 milliards de dollars par an pourraient être levés au moyen d'un ensemble de nouveaux mécanismes de financement. Le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) étudie les statistiques du financement du développement et met un point un concept de « soutien public au développement », plus large que celui d'aide publique au développement, qui pourrait se traduire par un gonflement des chiffres globaux de l'aide en tenant compte des financements privés et en favorisant le recours à l'aide liée.

5. La vulnérabilité face à la dette extérieure de nombreux pays en développement, en particulier les pays à revenu intermédiaire, a diminué, mais la composition de la dette publique s'est modifiée, avec une progression de la part de la dette libellée en devises locales. En outre, la dette à court terme exprimée en pourcentage du produit intérieur brut a augmenté et les mécanismes institutionnels nécessaires pour faire face au surendettement font encore défaut.

Pour accroître le rôle des emprunts à l'étranger aux fins de la croissance et du développement, des efforts doivent être consentis pour renforcer trois piliers : les prêts et emprunts responsables; la gestion de la dette; et le cadre de restructuration de la dette souveraine.

6. Depuis 2008, les réformes ont amélioré la solidité et la sécurité du système financier, mais ces améliorations ne doivent pas intervenir au détriment de l'accès au crédit. Les initiatives réglementaires, y compris Bâle III, ont jusqu'ici visé une plus grande résilience, mais davantage d'efforts doivent être faits pour remplacer le système bancaire parallèle par des financements plus transparents fondés sur le marché. Le Fonds monétaire international (FMI) a renforcé sa surveillance multilatérale grâce à un nouveau cadre juridique mettant davantage l'accent sur les risques et les retombées des politiques économiques dans les plus grandes économies du monde. Les mécanismes régionaux de stabilité financière ont été consolidés pour éviter la contagion de l'instabilité, et les pays BRIC (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) ont mis en place une nouvelle banque de développement et un fonds de réserve d'urgence. Les structures de gouvernance ont évolué depuis la Conférence de Monterrey et les pays en développement participent davantage à la prise de décisions économiques et à l'établissement de normes.

7. La section VI du rapport intitulée « Rester engagés » souligne l'importance de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en 2015. Cette Conférence devrait contribuer à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

8. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/69/188), M. Trepelkov indique que ce rapport contient des informations sur les tendances des flux internationaux de capitaux privés et publics vers les pays en développement et sur les efforts visant à renforcer le système financier international dans la perspective du programme de développement pour l'après-2015. Les défis actuels dans les domaines de la réglementation financière, du surendettement des États, du filet de sécurité financière mondiale, de la surveillance multilatérale, de la coordination des politiques et de la réforme de la gouvernance des institutions financières internationales y sont passés en revue. Il est souligné de manière générale que le système financier international jouera un rôle essentiel

dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Cependant, les pays en développement restent vulnérables face à l'instabilité des apports de capitaux. Des politiques macroéconomiques saines, des mesures macroprudentielles et des techniques de gestion des comptes de capital peuvent contribuer à prévenir les distorsions économiques. Les structures réglementaires doivent être focalisées sur trois autres domaines, à savoir la transformation du système bancaire parallèle en financements plus transparents fondés sur le marché; l'abandon du concept de « trop grands pour faire faillite; et la sécurité des marchés de produits dérivés. Les régimes de résolution transfrontalière avec un partage équitable des charges seront favorisés par la convergence des normes comptables, l'entraide fiscale internationale et les volants contracycliques.

9. La stabilité financière mondiale a été compromise par l'absence d'une solution impartiale à la restructuration de la dette souveraine et l'insuffisance des liens de complémentarité entre le FMI et les arrangements financiers régionaux. Les structures de gouvernance économique mondiale doivent évoluer pour assurer une participation plus large des pays en développement et des économies en transition. La mise en œuvre des réformes relatives aux quotes-parts et à la gouvernance du FMI proposées en 2010 constituera un important pas en avant, si le plus important détenteur de quotes-parts du FMI et de la Banque mondiale adopte en 2014 les mesures de ratification nécessaires. Les rapports du Secrétaire général sur les questions macroéconomiques et son prochain rapport de synthèse sont des bases de référence importantes pour les délibérations intergouvernementales dans la perspective de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et complètent les rapports du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement et du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable.

10. **M^{me} Luna Tudela** (État plurinational de Bolivie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se félicite de la convocation de la première session informelle du processus préparatoire de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et considère que des moyens de mise en œuvre adéquats sont nécessaires pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs de

développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. L'aide publique au développement reste indispensable et les pays développés doivent se conformer à tous leurs engagements à cet égard, y compris ceux pris envers les pays les moins avancés. Toutefois, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement doit également se concentrer sur le renforcement du processus de suivi sur la base du Consensus de Monterrey et le chapitre de celui-ci intitulé « Rester engagés ». Elle doit examiner l'impact des crises économiques et financières sur la mise en œuvre des objectifs internationaux de développement, et ses activités préparatoires doivent tenir compte du Consensus de Monterrey dans son intégralité et de la nécessité d'une approche cohérente du financement du développement intégrant de manière équilibrée les trois dimensions du développement durable. En particulier, la Conférence doit être l'occasion d'intensifier les efforts à consentir pour éradiquer la pauvreté, générer une croissance inclusive et assurer un développement durable.

11. **M^{me} Rambally** (Sainte-Lucie), prenant la parole au nom la Communauté des Caraïbes (CARICOM), souligne que le financement du développement est une condition préalable à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Tant le Consensus de Monterrey que la Déclaration de Doha, qui sont devenus les principales références en matière de coopération internationale pour le développement, soulignent la nécessité d'un engagement mondial en faveur de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les OMD, de la promotion de l'investissement et de l'allègement de la dette, d'une plus grande efficacité de la gouvernance et de la suppression des obstacles commerciaux et des subventions agricoles. Afin de répondre aux défis du financement du développement, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement doit contribuer à la mobilisation des ressources financières et accélérer la mise en œuvre d'un programme de développement pour l'après-2015 véritablement transformateur. Cette Conférence doit accorder toute l'attention voulue au renforcement de la coopération internationale en matière fiscale, au financement des objectifs de développement durable et à la réforme des institutions mondiales. Elle doit aussi prendre tout particulièrement

en considération les problèmes liés à la dette, notamment la restructuration de la dette souveraine, alors que des questions comme la coopération Sud-Sud et les envois de fonds doivent faire l'objet d'un traitement rationnel. En outre, la Conférence doit convenir d'un cadre participatif d'évaluation et d'examen afin de mesurer l'état d'avancement du programme de développement pour l'après-2015, suivre les actions engagées par toutes les parties prenantes et renforcer la responsabilisation aux niveaux local, national, régional et mondial. La CARICOM se félicite du lancement du processus préparatoire de la Conférence.

12. La richesse et la résilience nationales ne doivent pas être mesurées uniquement sur la base du produit intérieur brut (PIB) par habitant. De fait, de nombreux pays des Caraïbes ont été classés sur cette base comme pays à revenu intermédiaire ou pays à haut revenu, ce qui les empêche de bénéficier des diverses formes d'allègement de la dette et de financement à des conditions de faveur. Hors contexte, le PIB par habitant ne rend pas compte des multiples vulnérabilités et entraves au développement auxquelles sont confrontés quotidiennement les pays de la CARICOM.

13. **M. Calvo Calvo** (Costa Rica), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), considère que la reprise économique mondiale est loin d'être assurée, puisque seuls des signes épars d'amélioration sont observés, notamment dans les pays développés. Le chômage, des jeunes en particulier, restent à des niveaux dangereusement élevés. Des politiques contracycliques plus énergiques et concertées sont nécessaires pour favoriser la création d'emplois, atténuer les risques et assurer une reprise économique soutenue. Le développement national dépend de politiques macroéconomiques efficaces, alors que le développement mondial exige la coopération de la communauté internationale et un environnement mondial porteur. La CELAC est persuadée qu'une croissance durable aux niveaux national et international, privilégiant l'emploi et la réduction des inégalités de revenu, est le meilleur moyen de parvenir à l'éradication de la pauvreté.

14. La transparence et la régulation du système financier international, et des agences de notation du crédit en particulier, doivent être améliorées afin d'élargir et de diversifier l'économie; et d'autres moyens de mesurer la qualité du crédit et des produits

financiers doivent être mis au point. De même, les accords entre débiteurs et créanciers dans le cadre des processus de restructuration de la dette souveraine doivent être respectés. Ces accords doivent être suffisamment équilibrés pour que les problèmes de viabilité de la dette puissent être abordés de manière ordonnée. La CELAC appuie la résolution 68/304 de l'Assemblée générale relative à l'établissement d'un cadre juridique multilatéral en tant que première étape vers l'amélioration de l'architecture internationale pour la restructuration de la dette souveraine.

15. Les États membres de la CELAC soulignent combien il importe d'éliminer les distorsions qui pèsent sur le commerce international, en particulier les mesures non tarifaires, les subventions à l'exportation et les aides intérieures qui limitent l'accès aux marchés des pays en développement. Ces efforts doivent être menés conjointement avec la réforme des institutions de Bretton Woods afin d'améliorer leur représentativité et leur légitimité. Compte tenu de l'escalade tarifaire observée en 2013 et du fait que l'accord de Bali ne couvre que certaines questions, la CELAC est fermement persuadée du caractère indispensable de l'aboutissement du cycle de Doha.

16. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement doit faire du rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable l'élément central du programme de développement pour l'après-2015. La CELAC organisera une réunion préparatoire à Santiago du Chili en mars 2015 pour contribuer à la dimension régionale d'un processus transparent et complet fondé sur le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha. De nouveaux arrangements institutionnels seront sans doute nécessaires pour répondre aux aspirations de tous les pays à un développement durable. Les ressources financières nouvelles et supplémentaires requises pour financer le développement durable ne diminueront en rien le rôle central de l'APD. Non seulement les pays développés devront respecter leurs engagements actuels, mais l'augmentation des niveaux et une plus grande régularité de l'APD doivent également être envisagées pour la période postérieure à 2015. Un véritable partenariat mondial pour le développement et des moyens efficaces de mise en œuvre, notamment le transfert de technologies et le renforcement des capacités, seront essentiels à la réalisation des futurs objectifs de développement. Ces moyens de mise en œuvre exigent des pays développés

qu'ils s'engagent à l'égard d'objectifs financiers assortis de délais, en plus de ceux relatifs à l'aide publique au développement, conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées.

17. La CELAC est aussi persuadée de la nécessité d'établir un plan d'action pour la coopération avec les pays à revenu intermédiaire, où de nouveaux investissements dans les services sociaux sont indispensables pour venir à bout de la pauvreté et des inégalités persistantes. La nouvelle stratégie de financement doit tenir compte du fait que des critères tels que le revenu par habitant ne reflètent pas toujours les particularités et les besoins de développement des pays à revenu intermédiaire.

18. **M. Riadi** (Indonésie), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), demande à la communauté internationale d'intensifier ses efforts pour aider les pays en développement à remédier aux contraintes qui les empêchent de bénéficier pleinement des échanges commerciaux et des flux d'investissement et d'atteindre leurs objectifs de développement. Non seulement les répercussions des crises financières et économiques mondiales empêchent une croissance économique durable des pays, mais certains d'entre eux souffrent de plus en plus de nouvelles charges liées à la dette extérieure et du non-respect des engagements au titre de l'APD. Bien que les pays de l'ASEAN restent focalisés sur les éléments essentiels à la promotion du développement durable, ils reconnaissent que de nouvelles modalités d'allocation des ressources et de financement sont nécessaires. L'ambitieux programme de développement pour l'après 2015 devra être étayé par de solides moyens de mise en œuvre, notamment des financements, des transferts de technologie, le renforcement des capacités et le commerce international. Dans cette optique, l'ASEAN se félicite de l'objectif distinct sur les moyens de mise en œuvre proposé par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable.

19. L'ASEAN espère que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement se traduira par de nouveaux engagements d'APD et la mobilisation de toutes les sources de financement du développement. La Conférence devrait permettre de renforcer la coopération entre pays développés et pays en développement dans des domaines comme la politique de coordination financière et la réforme de l'architecture financière internationale. Elle devra

avoir un résultat global et ambitieux et contribuer positivement au programme de développement pour l'après-2015.

20. La coopération régionale est essentielle pour soutenir toute stratégie globale sur le financement du développement et les pays de l'ASEAN ont fait des progrès à cet égard dans plusieurs domaines. La Communauté économique de l'ASEAN, par exemple, facilite le développement du commerce et le renforcement des marchés des capitaux, entre autres. De même, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique aide les pays de la région à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, l'ASEAN encourage de plusieurs manières le commerce et l'investissement ainsi que l'intégration et la compétitivité du secteur privé dans ses États membres, notamment en renforçant la capacité des petites et moyennes entreprises (PME), le recours plus large aux technologies énergétiques propres et l'expansion de la connectivité. Le soutien financier de tous les acteurs du développement, publics et privés, s'impose dans cette optique.

21. **M. Msosa** (Malawi), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, remarque que beaucoup a été accompli dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, mais qu'il reste encore beaucoup à faire. Il est temps de consolider ces gains et de mettre en place un cadre de financement à la hauteur de l'ambitieux programme de développement pour l'après-2015. Un partenariat mondial pour le développement durable est essentiel pour mettre en œuvre ce programme, comme l'a affirmé le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. Ce cadre devra tenir compte des propositions formulées par ce Comité et par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et s'appuyer sur le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement.

22. Étant donné que la réalisation des OMD et l'aboutissement du programme de développement pour l'après-2015 dépendent d'un engagement mondial en faveur du financement du développement et que les apports d'APD à l'Afrique reculent, des mesures doivent être prises d'urgence pour permettre aux pays africains de persévérer sur la voie du développement et de s'adapter aux nouveaux défis. Rappelant les actions définies dans la Position commune de l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015,

M. Msosa estime que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement doit mettre en évidence les lacunes dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Les résultats de cette Conférence doivent compléter les engagements précédents sous la forme d'un ensemble d'actions concrètes et mesurables et d'un engagement politique fort et explicite en faveur de leur mise en œuvre. La Conférence ne portera ses fruits que si ses processus et ses résultats font de l'élimination de la pauvreté un élément fondamental du programme de développement. Elle pourra aussi faire une différence en établissant un cadre financier pour soutenir la mise en œuvre du programme pour l'après-2015. Le Groupe des États d'Afrique note avec satisfaction la convocation de la première session informelle du processus préparatoire de la Conférence.

23. Se félicitant de l'augmentation de la part des investissements entièrement nouveaux réalisés dans les pays les moins avancés, en particulier dans les infrastructures, M. Msosa craint néanmoins que l'investissement étranger direct en Afrique ne reste limité et concentré dans les pays riches en ressources. En outre, la communauté internationale doit soutenir les pays africains qui cherchent à développer leur capacité de recouvrement des recettes publiques afin de financer leur propre développement.

24. La participation d'experts de la finance de haut niveau à la prochaine Conférence sera cruciale. Le Groupe des États d'Afrique invite tous les États membres et autres donateurs potentiels à verser des contributions au financement du Fonds d'affectation spéciale de développement afin d'appuyer les activités préparatoires de la Conférence et de permettre aux représentants des pays en développement d'y assister.

25. **M. Mahmoud** (Égypte), prenant la parole au nom du Groupe des États arabes, salue le travail du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, qui, conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées, appuiera les efforts déployés par tous les pays pour promouvoir un avenir plus prospère et plus équitable pour leurs citoyens. Des ressources financières adéquates doivent être mobilisées pour assurer la pleine mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et du partenariat mondial pour le développement, qui ont été établis afin que la pauvreté puisse enfin être éliminée partout dans le monde et que

les OMD en attente et les nouveaux objectifs de développement durable puissent être réalisés. Dans cette optique, il est impératif que la communauté internationale prenne dûment en considération les besoins de financement des pays en développement et que les pays développés honorent leurs engagements de consacrer 0,7 % du revenu national brut (RNB) à l'APD. Le Groupe des États arabes souligne que le commerce international peut jouer un rôle clé dans la promotion du développement : d'autres initiatives au titre de l'Aide pour le commerce sont nécessaires et des mesures doivent être prises pour améliorer l'accès aux marchés des exportations des pays en développement. La communauté internationale doit également redoubler d'efforts pour mettre en place un mécanisme international propre à assurer la viabilité des dettes souveraines des pays en développement et des pays à revenu intermédiaire et doit réformer les institutions et mécanismes financiers internationaux afin que les pays en développement puissent faire entendre leur voix de manière équitable dans les principales décisions concernant la politique économique internationale.

26. **M. Guilherme de Aguiar Patriota** ((Brésil) note qu'à l'heure où la date limite pour la réalisation des OMD se rapproche et où le programme pour l'après-2015 est en cours de finalisation, le financement du développement doit prendre en considération le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et ses priorités aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la faim et de l'intégration des questions économiques, sociales et environnementales dans le programme de coopération pour le développement. Le financement des objectifs de développement durable exige une mise à jour du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et sera plus difficile que jamais car les objectifs envisagés sont universels et couvrent presque tous les domaines de travail de l'Organisation des Nations Unies. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement doit formuler des orientations claires et faciliter des engagements critiques concernant l'intégration des objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015. Un accord doit être trouvé sur des mécanismes de suivi et un cadre de responsabilisation.

27. La dynamique générée par la mobilisation de financements nationaux dans les pays en développement et le concept de politiques à dimension humaine doivent être encouragés au niveau international au travers d'un ordre mondial plus juste et plus durable et d'une architecture économique et financière mondiale respectant les priorités nationales et les politiques nationales. La gouvernance mondiale doit donc devenir plus démocratique, participative et représentative.

28. Les apports d'APD restent importants pour l'élimination de la pauvreté et de la faim, tout comme les mécanismes de transfert de connaissances et de technologies, mais ces apports ont reculé. Les pays partenaires développés doivent respecter leur engagement de consacrer 0,7 % du PNB à l'APD, y compris 0,15 à 0,2 % pour les pays les moins avancés. Il faut que les engagements d'APD existants soient augmentés et que de nouveaux engagements soient pris pour contribuer au programme pour l'après-2015, à côté de mécanismes de financement novateurs tels que la Facilité internationale d'achat de médicaments (FIAM-UNITAID) et l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI).

29. **M. Pedersen** (Norvège) souligne que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement examinera comment mobiliser le maximum de ressources au service du développement. Une approche globale du développement durable est nécessaire et doit mettre en branle tous les moyens financiers et non financiers car le programme est plus large que jamais.

30. Bien que les apports d'APD ne soient pas aussi importants que les investissements étrangers directs, par exemple, ils demeurent indispensables pour de nombreux pays, notamment les pays les moins avancés et les États fragiles. Les engagements en matière d'APD doivent donc être respectés et reconfirmés. Dans le même temps, les flux financiers illicites doivent être freinés et les outils de transparence financière doivent être étendus aux États qui n'ont pas fait montre de leur détermination à utiliser ces outils.

31. Les efforts internationaux doivent être accélérés afin d'aider les pays en développement à récolter les fruits légitimes de leurs propres ressources sous la forme de recettes fiscales. Cependant, les nouvelles sources de recettes et de financements susciteront de nouveaux problèmes dans la gestion des ressources et

la gestion financière, y compris la gestion de la dette. Étant donné que l'encours de la dette des pays en développement atteint désormais 6000 milliards de dollars selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), des pratiques et des directives responsables en matière de prêt et d'emprunt sont fondamentales au développement durable. Les États doivent également établir des cadres politiques et institutionnels favorables à la transparence et à la responsabilisation.

32. **M. Seoane** (Pérou) estime que l'élimination de la pauvreté n'est pas seulement un impératif moral, mais est aussi un objectif réalisable d'ici à 15 ans, aussi longtemps que des moyens suffisants de mise en œuvre sont mis à disposition. Il se félicite de l'ouverture de la première session informelle du processus préparatoire de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui jouera un rôle dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Les recommandations du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable méritent toute l'attention voulue dans la perspective de la prise en compte des trois dimensions du développement durable. L'épargne publique et privée rassemblée au niveau mondial est suffisante pour financer le développement durable. Des politiques doivent donc être adoptées pour aligner les incitations privées et les objectifs publics, augmenter les ressources publiques pour le développement durable et fournir des biens et services publics visant l'éradication de la pauvreté, le tout avec la participation active des ministères nationaux de l'économie et des finances et des institutions financières internationales, du secteur privé et de la société civile. Un partenariat mondial renforcé pour le développement sera indispensable pour assurer la réalisation effective des objectifs de développement. Il devra être axé sur la personne humaine et intégrer toutes les sources de financement et tous les moyens de mise en œuvre envisagés dans le cadre des discussions sur le programme de développement pour l'après-2015. Le respect des engagements d'aide publique au développement, un système commercial international plus équitable, une plus grande coopération Sud-Sud, une coopération renouvelée en matière fiscale et une gestion responsable de la dette souveraine joueront également un rôle critique. Si elle échoue à réaliser les objectifs de développement durable, l'humanité devra surmonter des obstacles considérablement plus

importants pour assurer un développement en harmonie avec la nature.

33. **M^{me} Robl** (États-Unis d'Amérique) rappelle qu'en tant que plus gros fournisseur d'APD dans le monde, les États-Unis contribuent à la résolution de questions, comme la sécurité alimentaire et la lutte contre les maladies, aident les pays à réduire la teneur en carbone de leurs émissions et s'emploient résolument à lutter contre la pauvreté extrême. Mais, pour les pays en développement, les ressources privées sont désormais plus importantes que l'APD. Étant donné que les financements privés externes se déplacent à la recherche du meilleur rendement, de tels investissements exigent une réforme économique continue pour assurer une croissance stable.

34. À moins d'un an de l'adoption du programme pour l'après-2015, les États-Unis appuient sans réserve la mise à jour des procédures de la Deuxième Commission durant la session en cours et apprécient les avant-projets reflétant cette approche. Les négociations concernant une résolution sur le financement du développement, par exemple, doivent continuer de s'attacher aux procédures, de sorte que les efforts puissent être axés sur la prochaine Conférence sur le financement du développement, qui aura lieu à Addis-Abeba.

35. La croissance économique étant inférieure aux attentes en 2014, il est possible qu'un certain assouplissement budgétaire et une politique monétaire accommodante soient nécessaires pour stimuler la croissance, tandis que des stratégies à court et à moyen terme doivent être conçues, si possible, pour éviter la stagnation. Si sont réalisés les investissements dans les infrastructures, qui font cruellement défaut dans certains pays, la demande à court terme serait renforcée et la croissance à long terme pourrait être encouragée sans qu'augmente sensiblement le fardeau de la dette des pays. En outre, dans certaines économies émergentes, des réformes structurelles sont nécessaires pour parer à un ralentissement de l'activité. Le commerce international peut beaucoup contribuer à la prospérité et au développement et doit être davantage libéralisé grâce aux négociations se tenant au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Une plus grande intégration est requise pour lutter contre le risque d'une croissance atone et contribuera à renforcer la résilience des économies régionales face aux chocs extérieurs. L'Organisation des Nations Unies a un rôle à jouer pour favoriser cette

intégration. La délégation des Nations Unies prône la collaboration entre l'ONU, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Groupe des 20 pour assurer le fonctionnement efficace et équitable du système financier international.

36. Malheureusement, les efforts consentis pour relancer la dynamique des travaux au sein de l'Organisation mondiale du commerce sont entravés par le blocage de l'Accord sur la facilitation des échanges, qui est l'un des éléments du « paquet de Bali ». Les États-Unis accueillent favorablement toutes les nouvelles initiatives qui seront menées à l'OMC pour résoudre cette question.

37. **M. Mishkorudny** (Biélorus) estime que le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/69/188) ne représente qu'une partie des travaux qui doivent être accomplis pour mieux comprendre l'ampleur des problèmes rencontrés par les États Membres. Une attention particulière doit être accordée au renforcement du rôle des pays en développement dans la gouvernance économique mondiale et à la réforme des mécanismes multilatéraux de régulation financière, notamment en augmentant le nombre de monnaies de réserve internationales.

38. Le Biélorus a élaboré une législation sur la régulation et la stabilité des marchés financiers et, de concert avec la Banque mondiale, a mis en œuvre un programme de modernisation de la gouvernance financière. Le secteur privé, les forêts et les infrastructures de transport sont la cible des autres programmes de développement du pays.

39. Dans le cadre de la mise au point de mesures pour améliorer le système financier international, une interaction constructive entre les membres de la Communauté des États indépendants et un nombre aussi important que possible d'autres partenaires sera cruciale. La Communauté des États indépendants contribue de façon déterminante à l'équilibre des financements et de la croissance économique dans la région eurasiennne. L'imposition de mesures unilatérales de restriction financière et commerciale est inacceptable et n'est pas propice à la réalisation des objectifs de développement durable.

40. **M^{me} Miyano** (Japon) note qu'à l'approche de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, les débats doivent tirer parti du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha

sur le financement du développement, qui constituent des instruments exhaustifs. La Conférence doit se pencher sur plusieurs questions, notamment l'utilisation et la mobilisation efficaces des ressources, qui sont une priorité pour le Japon. Elle doit également examiner l'éventail complet des flux de capitaux, y compris les flux illicites.

41. Les ressources financières publiques intérieures sont fondamentales pour le financement du développement durable. Le renforcement des capacités dans des domaines tels que la fiscalité, les douanes et les statistiques est déterminante à cet égard tout comme le respect nécessaire des principes de transparence et de responsabilité. Au niveau international, l'APD reste un catalyseur des financements privés et est importante non seulement pour les pays les moins avancés, mais aussi pour les pays à revenu intermédiaire. La délégation japonaise se félicite du niveau record de 134,8 milliards de dollars atteint par les apports d'APD des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE en 2013; les apports d'APD nets du Japon lui-même ont augmenté de 11,1 % en dollars. La délégation japonaise remarque qu'un ensemble de formes multilatérales de financement se sont développées depuis l'adoption du Consensus de Monterrey, soulignant l'intérêt particulier que représentent la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud.

42. La Conférence doit réfléchir avant tout à la cohérence et à l'efficacité des systèmes financiers et commerciaux internationaux, car la stabilité de ces systèmes est indispensable à la croissance. Une discussion approfondie doit aussi avoir lieu sur la question des données et leur utilisation dans la mise en œuvre et le suivi. Japon, qui a prôné le concept même d'investissement à dimension humaine, cherchera à donner une application concrète aux différents aspects de ce concept, à savoir la promotion du caractère inclusif, le renforcement des capacités et la résilience aux crises et aux catastrophes, tout au long des débats de la Conférence.

43. **M^{me} Elhassan** (Soudan) indique que les besoins de financement du développement ont considérablement augmenté dans le monde depuis l'adoption du Consensus de Monterrey, notamment dans des domaines comme le commerce et les changements climatiques. Ces besoins sont particulièrement marqués dans les pays connaissant des situations particulières et il est extrêmement

préoccupant que de nombreux pays développés aient échoué à respecter leurs engagements en matière d'APD et ne font pas guère d'efforts pour faciliter le commerce et l'investissement en vue de créer un monde dans lequel l'aide ne serait plus nécessaire.

44. De nombreuses conférences internationales ont affirmé que des ressources financières d'un montant suffisant et utilisées efficacement sont essentielles pour que le monde puisse atteindre ses objectifs de développement. L'Organisation des Nations Unies doit promouvoir la coopération entre les États Membres et les autres parties prenantes en vue d'accroître ces ressources et de faire en sorte que, d'ici à la fin du XXI^e siècle, chacun soit en mesure de récolter les fruits du développement durable et de prendre part à la prospérité économique.

45. Le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable contribuera utilement à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui devrait déboucher sur des efforts plus soutenus pour mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Une stratégie efficace de financement du développement durable, notamment grâce aux apports d'APD, est une urgente nécessité. Les pays développés et tous les autres partenaires de développement doivent fournir des apports d'APD et une assistance technique suffisants pour que tous les pays en développement puissent atteindre leurs objectifs de développement durable.

46. **M. Narang** (Inde) constate avec regret que le système financier international n'a pas réussi jusqu'ici à allouer suffisamment de ressources pour répondre aux besoins de développement durable à long terme. Il faut augmenter sensiblement les flux financiers nets vers les pays en développement, veiller à ce que ces flux soient stables et durables et encourager les investissements à long terme dans le développement durable. Les réponses traditionnelles de certains pays développés n'étant pas efficaces dans le contexte économique mondial actuel, la pleine participation de tous les pays en développement aux mécanismes multilatéraux est indispensable à une véritable coordination mondiale. Le système financier international doit être réformé de toute urgence de façon à le rendre plus réactif aux besoins et intérêts des pays en développement. Dans cette optique, si les réformes apportées en 2010 aux quotes-parts et à la

gouvernance du Fonds monétaire international ne sont pas mises en œuvre d'ici à la fin de 2014, toutes les options disponibles pour l'aboutissement du cycle actuel de réforme des quotes-parts doivent être explorées.

47. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement doit aller au-delà de la question du financement du développement et s'efforcer de mettre en place un système mondial favorable au développement lui-même. Au bout du compte, c'est la croissance économique des pays en développement qui doit leur permettre de générer leurs propres ressources. La Conférence doit donc aborder le financement du développement de manière globale, en mettant l'accent sur les problèmes systémiques internationaux. La délégation indienne se félicite de l'ouverture de la première session informelle du processus préparatoire de la Conférence.

48. Au cours de la prochaine décennie, cependant, les financements publics internationaux, notamment l'APD, resteront la pierre angulaire du financement du développement. Alors que moins de la moitié des engagements d'APD des pays donateurs sont respectés, le programme de développement mondial, qui sera au moins trois fois plus important, exigera une amplification de ces engagements durant la période postérieure à 2015.

49. Il est impératif que les ressources supplémentaires qui seront fournies aux pays en développement pour faire face aux changements climatiques et aux préoccupations environnementales viennent s'ajouter aux financements traditionnels du développement et ne s'y substituent pas. Il est donc inquiétant de constater que les apports d'APD aux pays les moins avancés et à l'Afrique subsaharienne soient appelés à diminuer encore et que le double comptage de l'APD et des financements liés à l'évolution du climat soit extrêmement commun.

50. Un autre axe de travail de la Conférence concerne la dette extérieure. Le rapport du Secrétaire général a mis en évidence les avantages d'un mécanisme institutionnel pour trouver des solutions aux problèmes de la dette. L'Organisation des Nations Unies est bien placée pour orienter la mise en place d'un tel système, car elle est en mesure, entre autres, d'assurer la participation effective des pays en développement.

51. **M. Zinsou** (Bénin), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, souligne que ces

pays n'ont réalisé que des progrès limités vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement pour des raisons parmi lesquelles figurent l'insuffisance de leur capacité productive, l'alourdissement du fardeau de la dette, l'accès limité aux marchés, l'impuissance des pays développés à honorer leurs engagements d'APD et la faiblesse des niveaux d'IED. Des mesures doivent donc être prises pour améliorer l'accès des pays les moins avancés aux marchés, à des financements, aux technologies et aux autres ressources clefs. En outre, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et le programme de développement pour l'après-2015 doivent réaffirmer le principe d'un traitement différencié et préférentiel pour les pays les moins avancés dans la mise en œuvre des obligations internationales. Bien que ce principe ait été reconnu dans le document final du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, certaines préoccupations majeures des pays les moins avancés, concernant notamment les moyens de mise en œuvre, n'ont pas encore reçu toute l'attention qu'elles méritent.

52. Alors que la mobilisation des ressources intérieures est une condition préalable à une croissance économique soutenue et au développement, les pays les moins avancés sont confrontés à des défis importants dans les efforts qu'ils font pour accroître leurs recettes budgétaires, en grande partie parce qu'ils manquent d'institutions administratives efficaces pour mener à bien cette tâche et parce que beaucoup des habitants de ces pays sont des agriculteurs de subsistance qui ont peu d'interactions avec l'économie formelle. Pour mobiliser des ressources intérieures, il faut donc pouvoir s'appuyer davantage sur l'épargne et l'investissement intérieurs, des recettes d'exportation plus importantes et une augmentation des flux de capitaux privés, y compris l'IED. Les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement doivent donc adopter une approche globale qui optimise les synergies entre la mobilisation des ressources intérieures, l'aide, le commerce, les flux de capitaux privés et l'allègement de la dette.

53. Bien que l'APD reste la principale source de financement extérieur pour le développement des pays les moins avancés, les apports d'aide des membres du Comité d'aide au développement ont diminué de 9,4 % en 2012 et la part de l'APD allouée aux pays les moins avancés est tombée de 34 à 32 % entre 2010 et 2012. Il

est crucial que les pays développés confirment leurs engagements d'aide, compte tenu en particulier des prévisions selon lesquelles les flux d'aide seront de plus en plus orientés vers les pays à revenu intermédiaire, et qu'ils se conforment à l'objectif d'allouer aux pays les moins avancés des apports d'APD représentant 0,15 à 0,20 % du RNB. La réalisation de cet objectif augmentera de 42 milliards de dollars l'aide fournie à ces pays, qui, en raison de leurs handicaps et contraintes structurelles uniques, doivent recevoir au moins 50 % du total des flux d'APD des pays développés. Les pays les moins avancés espèrent qu'un accord à cet égard pourra intervenir lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

54. Les incertitudes liées à la production nationale, aux prix internationaux, à la variabilité des taux de change et à la détérioration des termes de l'échange se traduisent souvent par une charge d'endettement intenable pour les pays les moins avancés, alors que les coûts élevés du service de la dette absorbent des recettes publiques qui pourraient être utilisées pour des initiatives sociales et de développement cruciales, ce qui nuit à la productivité économique à long terme et aggrave considérablement la pauvreté. Bien que l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, le Club de Paris et l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés aient été utiles, la vraie solution réside dans l'annulation de toutes les dettes multilatérales et bilatérales des pays les moins avancés – autre question à examiner lors de la prochaine Conférence à Addis-Abeba.

55. Les pays les moins avancés ont reçu moins de 1,7 % des flux mondiaux d'IED, et ces ressources sont concentrées dans les secteurs d'activité concernant essentiellement l'extraction des ressources naturelles et la fabrication de produits manufacturés à forte intensité de ressources. En outre, des données factuelles indiquent qu'une proportion non négligeable de l'augmentation récente des flux d'IED a revêtu la forme de prêts intra-entreprises, qui ne revêtent pas un caractère à long terme et ne sont pas orientés vers l'investissement. Alors que les pays de destination ont leur rôle à jouer pour attirer l'IED, il est également impératif que les partenaires de développement contribuent à améliorer l'infrastructure, les cadres réglementaires et les activités de renforcement des capacités et mettent en place une panoplie de mesures préférentielles pour encourager les investissements du

secteur privé. Le Groupe des pays les moins avancés espère que la session en cours permettra d'aboutir à une décision sur la mise en place d'un mécanisme parrainé par l'ONU pour fournir aux pays les moins avancés l'appui consultatif dont ils ont besoin pour régler les différends, l'assistance technique qui leur est indispensable pour négocier avec succès des contrats complexes à grande échelle et, en collaboration avec l'Agence multilatérale de garantie des investissements et l'Organisation de coopération et de développement économiques, une assurance et des garanties contre les risques qui soient pour eux d'un coût abordable.

56. La communauté internationale doit également tirer parti des sources novatrices de financement pour mobiliser des ressources supplémentaires et faire en sorte que ces ressources soient décaissées d'une manière qui respecte les priorités et les besoins particuliers des pays les moins avancés. Dans cette optique, il a été estimé qu'une taxe coordonnée de 0,005 % sur les transactions dans les principales devises mondiales pourrait générer au moins 33 milliards de dollars supplémentaires chaque année. Les envois de fonds vers les pays les moins avancés, qui contribuent à créer des emplois, favorisent l'esprit d'entreprise et atténuent la pauvreté, ont progressé de 11 % entre 2011 et 2012 pour atteindre 30,5 milliards de dollars. À cet égard, le Groupe félicite le Bureau mondial de coordination des pays les moins avancés, qui s'emploie à assurer l'entrée en fonctions la plus rapide possible de l'Observatoire international des transferts de fonds des migrants des pays les moins avancés.

57. Des efforts doivent être accomplis pour renforcer la coopération Sud-Sud, qui pourrait jouer un rôle crucial dans la promotion du développement dans les pays les moins avancés, alors que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement doit aborder la question du commerce international, qui a été un facteur majeur de développement durable et inclusif. À cet égard, le Groupe note avec préoccupation que les exportations de biens et de services des pays les moins avancés se sont élevées au total à 232,7 milliards de dollars en 2012, seulement 0,7 % de plus qu'en 2011, et que la part de ces pays dans le commerce mondial est restée pratiquement inchangée, à 1,11 %, soit sensiblement moins que la cible de 2 % fixée pour 2020. Les produits de base représentaient 79 % des exportations de marchandises des pays les moins avancés en 2012.

Les pays développés doivent donc élargir la couverture des produits originaires des pays les moins avancés admis en franchise de droits et de quotas et établir des règles d'origine simplifiées et transparentes.

58. Si les pays les moins avancés abritent 50 % environ des pauvres du monde, ils sont encore extrêmement sous-représentés dans les instances décisionnelles, y compris les institutions de Bretton Woods, qui doivent reconnaître que ces pays forment une catégorie à part. Il est regrettable dans cette optique que le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (A/69/204) ne prenne pas en compte les besoins et vulnérabilités particuliers des pays les moins avancés. M. Zinsou invite donc l'Organisation des Nations Unies à réaffirmer le soutien de l'ensemble du système à ces pays. Il est aussi urgent de mettre en place des mécanismes intergouvernementaux robustes et rigoureux de surveillance, de suivi et d'évaluation pour que pays développés et pays en développement puissent contrôler leurs responsabilités mutuelles dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Le cadre de responsabilisation doit prévoir des examens périodiques des moyens de mise en œuvre. À cet égard, il appelle l'attention sur l'Agenda de Cotonou pour le renforcement des capacités productives dans les pays les moins avancés, adopté à la Conférence ministérielle de juillet.

59. Bien que le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable ait proposé une série d'options, il n'a pas fourni de précisions sur les moyens de garantir l'accès aux ressources clés. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement doit donc formuler des objectifs clairs, prévisibles et mesurables sur les moyens de mise en œuvre nécessaires pour mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 et réaliser les objectifs de développement durable.

60. **M. Henry Alfredo Suárez Moreno** (République bolivarienne du Venezuela) estime qu'aucun modèle unique de financement du développement ne peut être appliqué à tous les pays et que l'approche doit être adaptée aux besoins et aux circonstances propres à chaque État et à leurs priorités de développement. Les approches retenues doivent aussi tenir compte des questions transversales telles que la dette, le commerce et les transferts de technologie.

61. Les pays donateurs doivent honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement afin que la fourniture des ressources nécessaires aux activités opérationnelles de développement puisse être assurée. En outre, l'aide publique au développement ne doit pas être assujettie ni aux appréciations subjectives des pays développés et des institutions financières multilatérales ni aux conditions qu'ils fixent, qui constituent une ingérence dans le droit des peuples souverains de choisir leurs propres systèmes politiques, économiques et sociaux. C'est aux États qu'il appartient au premier chef de concevoir et de mettre en œuvre les politiques de développement et de trouver les financements correspondants. Il est également préoccupant que les questions de capital humain et de transfert de technologie – si vitales pour les partenariats public-privé – n'aient pas été abordées dans les échanges de vues sur les capitaux privés.

62. La mise en place d'un nouveau système économique international appelle une réforme de l'architecture financière internationale, notamment la démocratisation de ses mécanismes de prise de décisions et une plus grande participation des pays en développement. En tant que membre du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, la République bolivarienne du Venezuela a participé aux négociations sur une stratégie de financement efficace tenues dans la perspective de la Conférence internationale sur le financement du développement. Le document de consensus issu de ces discussions contribuera utilement à la Conférence. Le Venezuela continuera de soutenir les efforts visant à parvenir à des accords sur l'éradication de la pauvreté, les moyens de mise en œuvre et les financements et exhorte les États Membres à unir leurs forces à cette fin.

63. **M. Shava** (Zimbabwe) considère que, dans une économie mondiale de plus en plus interdépendante, la coordination inadéquate de la politique macroéconomique et un manque de discipline génèrent souvent des déséquilibres qui compromettent la stabilité du système financier et économique international. Des mécanismes sont donc nécessaires d'urgence pour renforcer la coordination macroéconomique et encourager la cohérence réglementaire. En outre, des réglementations financières renforcées et des mécanismes multilatéraux rigoureux de surveillance pour les principales devises

sont nécessaires pour renforcer la stabilité économique mondiale et éviter la répétition de la crise financière et économique de 2007. De fait, le système financier mondial dans son ensemble exige d'urgence une réforme : les mécanismes mondiaux de gouvernance économique, y compris les institutions de Bretton Woods, sont restés plus ou moins inchangés depuis sept décennies, malgré les grands bouleversements qu'a connus l'économie mondiale. Ces institutions doivent être plus réactives aux besoins de développement et de financement à long terme des pays en développement et dotées de ressources suffisantes pour mieux coordonner les politiques macroéconomiques mondiales et promouvoir plus efficacement la stabilité financière mondiale. Les droits de vote dans les institutions de Bretton Woods doivent également être rééquilibrés en faveur des pays en développement afin de rehausser la crédibilité, la légitimité et l'efficacité de ces institutions. En outre, la délégation du Zimbabwe estime qu'en tant que seul organe intergouvernemental légalement constitué, composé de tous les pays du monde et doté d'un mandat clair sur les questions économiques et financières mondiales, l'Assemblée générale doit pouvoir jouer un plus grand rôle dans le débat sur la gouvernance économique mondiale.

64. Alors que le commerce international constitue un puissant facteur de croissance économique durable et d'éradication de la pauvreté, de nombreux pays en développement, en particulier les pays en développement sans littoral, n'ont pas pu bénéficier pleinement du système commercial multilatéral. La participation à ce système des pays en développement, notamment des pays en développement sans littoral, doit donc être renforcée, tout comme la contribution apportée par les pays en développement aux chaînes de valeur mondiales. Le Cycle de Doha, dont l'aboutissement est une condition préalable au développement durable, doit être mené à terme le plus tôt possible afin de mettre en place un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles, axé sur le développement, non discriminatoire et équitable. Le Zimbabwe souhaite également l'application rapide du « paquet de Bali », adopté lors de la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, afin de permettre aux pays en développement, surtout les pays en développement sans littoral, de tirer parti du commerce international, et qui, compte tenu de son importance, doit être intégré dans le programme de

développement pour l'après-2015, au même titre que les moyens de mise en œuvre, y compris la technologie.

65. Les exportations des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral dépendant principalement des produits de base, la part de ces pays dans le commerce mondial est restée faible, alors que le bas niveau des prix des produits de base et la variabilité de ces prix ont gravement nui à leurs efforts de réduction de la pauvreté et de promotion d'une croissance économique soutenue et du développement. L'Organisation des Nations Unies et les autres organismes multilatéraux de développement doivent fournir aux pays tributaires des exportations de produits de base une aide financière et technique adéquate pour contribuer à la valorisation, à l'activité manufacturière et à l'industrialisation. Dans cette optique, le Zimbabwe a élaboré un programme national en faveur de la transformation socio-économique durable, qui vise à permettre au pays de passer à des activités de transformation associées aux matières premières qu'il produit.

66. **M^{me} Boissière** (Trinité-et-Tobago) rappelle que lors de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue récemment, le ministre des affaires étrangères de son pays a appelé de ses vœux l'instauration d'un pacte mondial pour accroître la résilience des petits États insulaires en développement face aux chocs extérieurs et soutenir leurs efforts de promotion du développement durable. Un tel pacte est également nécessaire pour remédier aux déséquilibres du système financier mondial actuel, qui ont souvent un impact négatif sur les économies de ces pays. Il est essentiel que les parties prenantes accordent toute l'attention voulue aux vulnérabilités particulières des petits États insulaires en développement lors de la conception des règles et des pratiques financières internationales et que les institutions financières internationales soient rendues plus inclusives, transparentes et participatives. Les parties prenantes doivent également réexaminer l'utilisation du PIB par habitant comme critère pour mesurer les progrès en matière de développement et déterminer l'admissibilité aux financements à des conditions de faveur.

67. La Trinité-et-Tobago est en train d'élaborer une stratégie d'endettement à moyen terme, qui, en prenant en compte les prévisions de croissance future, les taux d'inflation et d'intérêt et l'instabilité grandissante du

système financier mondial, devrait permettre au pays de faire face à ses besoins de financement et obligations de paiement au moindre coût, sans prendre de risque financier inutile ni perturber les marchés des capitaux.

68. La communauté internationale doit soutenir les petits pays en développement vulnérables dans les efforts qu'ils font, entre autres, pour renforcer leur résilience face aux chocs économiques et financiers, en les aidant à mettre en place des mécanismes comme les taxes de tourisme, les émissions obligataires pour la diaspora et les partenariats public-privé pour assurer la viabilité de leurs dettes souveraines. Les pays en développement continueront à avoir besoin d'une assistance technique et financière afin d'être en mesure de mieux analyser la viabilité de leurs dettes, prévoir plus précisément les niveaux futurs d'endettement et soutenir leurs initiatives de développement. À cet égard, la résolution 68/304 de l'Assemblée générale sur l'établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine les aidera à trouver des solutions opportunes, efficaces, globales et durables à leurs problèmes d'endettement et réaffirme le rôle de l'Assemblée générale en tant que principal organe multilatéral représentatif pour les délibérations et l'élaboration des politiques.

69. En conclusion, M^{me} Boissière indique que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement doit contribuer à revitaliser le partenariat mondial pour le développement et à contribuer à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Elle salue le lancement du processus préparatoire de la Conférence.

70. **M. Kassaye** (Éthiopie) signale qu'il est largement reconnu que l'APD jouera un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement – que l'Éthiopie accueillera – sera l'occasion d'examiner la mise en œuvre des initiatives antérieures de financement du développement, de passer en revue les problèmes nouveaux et émergents et d'élaborer un cadre novateur de financement du développement pour réaliser les objectifs de développement durant la période postérieure à 2015.

71. Le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/69/188)

soulève des questions essentielles que la communauté internationale doit garder à l'esprit, notamment dans ses délibérations sur le financement du développement. À cet égard, la délégation éthiopienne convient que, si la mobilisation des ressources est cruciale pour le développement, la capacité des pays de mobiliser des ressources publiques est largement déterminée par leur niveau de développement et doit être évaluée avec soin afin d'assurer des attentes réalistes, notamment à court terme. La communauté internationale doit appuyer les efforts engagés par les pays pour améliorer leurs régimes fiscaux, élargir leurs assiettes fiscales, accroître les recettes tirées de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) et développer leurs ressources humaines.

72. En outre, le maintien de la croissance économique, indispensable aux efforts de mobilisation des ressources nationales, reste un enjeu majeur pour de nombreux pays moins avancés, dont l'économie demeure vulnérable face aux chocs extérieurs. La communauté internationale doit donc aider ces pays à constituer de solides réserves de stabilisation pour contenir et atténuer les effets des crises économiques mondiales. La prolongation de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale est également essentielle pour permettre aux pays concernés d'assurer la viabilité à long terme de leurs dettes. Faciliter l'octroi de prêts concessionnels peut également beaucoup contribuer au financement des projets d'infrastructure dans ces pays.

73. L'impuissance à conclure un accord commercial multilatéral global menace de réduire encore la part déjà limitée des pays les moins avancés dans les échanges mondiaux, ce qui accentuerait leur marginalisation. Plus préoccupant encore, les engagements d'aide pour le commerce ont diminué ces dernières années de quelque 24 % en termes réels, tandis que les apports d'APD ont reculé de manière significative, en particulier ceux à destination des pays de l'Afrique sub-saharienne. Bien que la mise en œuvre de politiques nationales efficaces ait permis à plusieurs de ces pays, dont l'Éthiopie, d'atteindre des taux de croissance élevés, le soutien de la communauté internationale a sans doute contribué au progrès de leurs efforts de développement. Les pays développés doivent continuer de fournir une assistance pour préserver ces gains de développement durement acquis.

74. **M. Zehnder** (Suisse) est d'avis que la Commission doit surtout s'intéresser au processus préparatoire récemment lancé de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et, dans cette optique, se félicite de l'accent mis sur les questions de procédure dans le projet de résolution A/C.2/69/L.6. Un mécanisme de financement intégré et un cadre de suivi et de responsabilisation constitueront des éléments fondamentaux du programme pour l'après-2015. La forme que revêtiront en fin de compte les financements sera d'une importance capitale et doit être convenue lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Parmi ces financements devront figurer l'aide au développement, les financements climatiques, les apports de capitaux privés et toutes les autres ressources financières destinées au développement durable – nouvelles ou non, nationales ou internationales – qui, moyennant les bonnes incitations et législations, se renforceront les unes les autres. Il reste un long chemin à parcourir pour arriver à un cadre cohérent et applicable et tous les États et parties prenantes doivent être prêts à débattre des questions cruciales et parfois controversées qui entravent le financement efficace de développement durable. Un équilibre doit être trouvé entre les besoins de court terme et les incitations pour encourager les financements de long terme nécessaires pour soutenir les objectifs de développement durable au cours des 15 prochaines années et au-delà. Il doit donc s'agir d'un exercice inclusif et transparent.

75. Parallèlement aux discussions sur le financement du développement, du temps doit être consacré à l'examen du mécanisme de surveillance pour le nouveau cadre de financement ainsi que du rôle de la Deuxième Commission à cet égard. Un tel mécanisme de surveillance doit faire partie intégrante des dispositions plus larges qui seront mises en place pour le suivi du programme pour l'après-2015 et répondre clairement aux préoccupations plus générales exprimées à propos de la mise en œuvre et du suivi de ce programme.

76. **M. Sylla** (Sénégal) souligne que l'état actuel de l'économie mondiale a un impact négatif sur les pays en développement et la stabilité de leur situation macroéconomique. Si le Consensus de Monterrey a marqué une étape importante dans le domaine de la mobilisation des ressources, sa mise en œuvre n'a pas permis à ces pays de faire face adéquatement aux déséquilibres économiques résultant de la baisse des

flux de capitaux privés, de la chute des recettes d'exportation et de la dette extérieure. La délégation sénégalaise espère que la conférence de suivi qui se tiendra en Éthiopie sera l'occasion d'adopter de nouvelles stratégies financières plus cohérentes, fondées sur le principe de l'appropriation nationale.

77. La communauté internationale doit respecter ses engagements en matière d'aide publique au développement et prendre des mesures pour garantir une plus grande prévisibilité des apports d'aide. S'agissant des changements climatiques, la majeure partie de l'aide publique au développement est actuellement consacrée aux mesures d'atténuation. Le financement des efforts d'adaptation – qui ont une incidence beaucoup plus importante sur le développement – devra cependant représenter au moins la moitié de l'aide publique au développement d'ici à 2020, notamment sous la forme d'un appui aux agriculteurs menant une action d'adaptation dans les pays en développement, du passage à la phase opérationnelle du Fonds vert pour le climat et du transfert de technologies écologiquement rationnelles.

78. Les carences propres aux sources traditionnelles de financement appellent des mécanismes de financement novateurs. Une taxe internationale sur les transactions financières, à l'exclusion des transferts de fonds des migrants, peut contribuer à mobiliser des ressources supplémentaires et à combler le déficit structurel dans le domaine du financement du développement durable. La dette extérieure doit également être réduite, voire purement et simplement annulée, dans le cadre d'une réforme de la gouvernance économique et financière mondiale destinée à faciliter l'accès au crédit et à simplifier les procédures de financement des projets. En outre, les efforts de mobilisation des ressources des pays en développement doivent être encouragés au moyen de la coopération dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, entre autres pratiques illicites, et de la mise en place de mécanismes d'amélioration de la transparence des transactions internationales, notamment celles concernant les industries extractives.

La séance est levée à 13 heures.